

**Aux parents des élèves handicapés et en
difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)**

Le 8 septembre 2023

Madame,
Monsieur,

Vous êtes cordialement invités à assister à l'assemblée générale annuelle du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) qui aura lieu **le 25 septembre 2023, à compter de 18 h 30 au 200, boul. Maloney Est (centre administratif du CSS des Draveurs), à la salle Rolland-Bérubé, au sous-sol.**

Cette rencontre a pour but de désigner sept parents (mandat 2 ans), six substituts (mandat 1 an) et combler 3 fins de mandats (1 an restant) qui formeront le comité en compagnie des membres parents dont le mandat n'est pas encore terminé.

Selon la Loi sur l'instruction publique :

187. Le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage a pour fonctions :

- 1° de donner son avis au centre de services scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- 2° de donner son avis au comité de répartition des ressources sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves;
- 3° de donner son avis au comité d'engagement pour la réussite des élèves sur le plan d'engagement vers la réussite.

Nous vous rappelons que **seuls les parents d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage** peuvent siéger à ce comité.

La première rencontre du comité consultatif des services EHDA aura lieu immédiatement après l'assemblée générale.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à écrire à l'adresse suivante : ccsehdaa.draveurs@gmail.com

Annie Goudreau, présidente
Comité consultatif des services aux
élèves handicapés et aux élèves en
difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Marie-Andrée Marquis, coordonnatrice
Services de l'adaptation scolaire et
des services éducatifs complémentaires